



Prorogation sans coûts supplémentaires de la subvention préparatoire pour le Cameroun

Décision adoptée par courriel le 27 juin 2019

EB.2019.09

Considérant :

- La Décision [EB.2016.18](#) d'accorder une subvention préparatoire au Gouvernement du Cameroun pour l'élaboration d'un Cadre national d'investissement ;
- Les décisions antérieures de prolonger la subvention préparatoire ([EB.2017.04](#) et [EB.2018.05](#)) au 31 décembre 2018 et au 30 juin 2019, respectivement ;
- La possibilité que le processus de parachèvement du Cadre national d'investissement se prolonge au-delà de la fin du programme actuel (30 juin 2019) ;
- La lettre envoyée le 22 mai 2019 par l'Ambassadeur de France, au nom de la Présidence française du Conseil d'administration de CAFI, à S. E. M. Hélé, Ministre ;

Le Conseil d'administration :

- Accepte une prorogation sans coûts supplémentaires du programme jusqu'au 31 décembre 2019 ;

- Félicite le Gouvernement du Cameroun pour les progrès accomplis jusqu'à présent ;
- Demande au Gouvernement de la République du Cameroun et à la Banque mondiale, l'un des organismes de mise en œuvre de la subvention préparatoire, de mettre en œuvre la subvention conformément à l'esprit de la Déclaration conjointe de CAFI signée en 2016 par le Gouvernement du Cameroun ;
- Rappelle les principes et objectifs clés suivants, fixés dans la [Déclaration conjointe de CAFI](#), qui devraient orienter le processus de conception du Cadre national d'investissement :
 - L'« *objectif [de cette initiative] sera réalisé à travers la mise en œuvre par les pays de cadres d'investissement de développement sobre en carbone holistiques **qui incluent des réformes politiques et des mesures nationales** portant sur les facteurs de déforestation et la dégradation des forêts* » ;
 - « *Ces cadres nationaux d'investissement [...] seront liés aux cycles de planification généraux du pays, ainsi qu'à sa vision globale de développement* » ;
 - « *L'initiative permettra de financer un cadre national d'investissement par pays éligible à la demande du gouvernement national **au plus haut niveau sur la base d'un engagement fort à mener des réformes** qui répondent aux moteurs de la déforestation et de la dégradation forestière* » ;
 - « *En raison du caractère transversal de ces investissements, la mise en œuvre des programmes devra être pilotée par un groupe de travail de haut niveau interministériel **sous la supervision d'un ministère ou d'une entité gouvernementale transversal en charge de la coordination des financements et des réformes*** » ;
- Souligne que l'intégration de l'utilisation durable des terres et des ressources naturelles en tant que dimension transversale des objectifs de développement, dans le cadre de l'exercice actuel de planification du développement, représente une occasion stratégique de mobiliser les partenaires pour contribuer à la réalisation des **Objectifs de développement durable** et des objectifs de l'**Accord de Paris** ;
- Recommande les mesures suivantes pour mettre en œuvre la subvention dans l'esprit de la Déclaration conjointe de CAFI, telles que :
 - Mobiliser le Premier ministre et son cabinet pour obtenir un appui politique ;
 - Engager le Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire (MINEPAT) à aligner l'élaboration du Cadre national d'investissement sur la mise en place du Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE) et la révision actuelle des politiques sectorielles pertinentes, ainsi qu'à fournir un appui de haut niveau pour réunir les ministères d'exécution ;
 - Convoquer un comité ad hoc de hauts fonctionnaires des ministères d'exécution pour éclairer l'élaboration du Cadre national d'investissement et définir les principales priorités sectorielles, si possible en s'appuyant sur les structures intersectorielles existantes ou fusionnées à celles-

ci, en charge des processus de planification du développement (DSCE, Stratégie de développement du secteur rural, etc.) ;

- Mobiliser une expertise de pointe, par le recrutement à source unique d'une équipe d'experts nationaux et internationaux destinée à soutenir la facilitation du processus et la conception du Cadre national d'investissement ;
 - Toute autre recommandation dont il serait convenu au cours du dialogue politique entre CAFI et le gouvernement du Cameroun.
- Demander l'appui de la Banque mondiale pour faciliter le dialogue politique avec le Gouvernement du Cameroun et ses partenaires techniques et financiers.